

L'INDEX DE L'ÉGALITÉ 2022

femmes / hommes

85/100

Résultat par indicateurs

Points obtenus

1 - Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	35/40
2 - Écart de taux d'augmentations entre les femmes et les hommes	35/35
3 - Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité	15/15
4 - Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0/10

La CSGV confirme son engagement en faveur de la parité hommes/femmes. Au cours de l'année 2022, elle a obtenu la note de 85/100 dans le cadre du calcul de l'index égalité hommes/femmes.

